

Association **Collectif Cœur de Fibre**
Siège social : Mairie de COLOMBY-ANGUERNY
Site web : www.collectifcoeurfibre14.fr

COLOMBY-ANGUERNY le 23 juin 2016

Monsieur ROCHEFORT Serge
5 Rue du Point du Jour
14610 COLOMBY-ANGUERNY
Tél : 06 81 36 30 28
Courriel : srochefort@wanadoo.fr

à l'intention de
Madame la Secrétaire d'Etat
chargée du numérique
Madame Axelle LEMAIRE

Objet : Raccordement à la fibre optique des communes rurales et suburbaines du Calvados.

Nos Réf : courrier du 11 mars 2016

Vos Réf : NUM/2016/15445

Madame la Ministre,

Nous vous avons interpellée en mars dernier au sujet du raccordement à la fibre optique des communes rurales dans le CALVADOS. Nous avons apprécié votre réponse rapide du 21 mars dernier qui montre tout l'intérêt que vous portez à cette question. Depuis cette démarche, nous avons co-animé avec M BAYART, Président de FDN, un débat contradictoire en présence de notre députée, Mme ATTARD, de deux conseillers départementaux, Mrs NOUVELOT et PIELOT, du DGS du Conseil Départemental du Calvados, M LAFARGUE, ainsi que le Président de l'intercommunalité COEUR de NACRE, M JOUY et M BAILLEUL, Maire de CROUAY, comme représentant des petites communes rurales.

Ce débat, très animé, a permis de réunir 75 personnes de tout le département dont des représentants élus des communes rurales de notre département.

Vous trouverez en annexe copie du compte-rendu et remarques faites au cours de cette réunion publique.

Depuis cette date, nous avons aussi vécu sur une commune, celle de COLOMBY-ANGUERNY, la montée en haut débit sur cuivre par la société Orange (technique VDSL2). Cette technologie apporte, semble-t-il pour les habitants très proches du poste de raccordement des lignes, une amélioration très sensible de leur connexion. Pour les autres, l'amélioration reste fluctuante, voire négligeable. On assiste de fait à une bataille économique entre les fournisseurs d'accès puisque Bouygues ou SFR n'ont pas souhaité continuer le dégroupage. Cette nouvelle situation accentue les inégalités territoriales et cette fois-ci au sein d'une même commune. Paradoxe aussi, cette commune sort des communes prioritaires (zone blanche numérique).

Ce nouveau courrier fait donc suite à votre engagement du 21 mars de donner suite à notre requête. Nous souhaitons, en effet, que des aménagements de la D.S.P entre le Conseil Départemental 14 et l'entreprise TUTOR soient possibles. L'avenir économique du R.I.P devient critique si le nombre de branchements effectifs reste aussi faible. Nous posons des questions sur la gestion et l'avenir même de cette entreprise. Nos inquiétudes n'ont pas été démenties au cours du débat du 19 avril dernier. La question

des « grands » fournisseurs d'accès qui boycottent le R.I.P 14 est aussi un enjeu majeur et doit aussi être posée.

Nous pensons que des solutions alternatives sont possibles pour de nombreuses communes rurales du département, mais il faut que l'on puisse être aidé pour les mettre en place. Nous avons pris contact avec les associations fournisseurs d'accès internet associatifs. Nous sommes prêts à agir localement mais de nombreuses barrières nous attendent et nous avons besoin de votre appui effectif pour interpeller les maires, les conseillers départementaux et régionaux du bien fait de nos actions qui s'inscrivent dans un souci de développement et d'équité territoriale.

Comptant sur votre compréhension, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Collectif Cœur de Fibre,
Le Président
Serge Rochefort